

## ANNEXE 45 – BULLETIN DE PRÉSENTATION

SECTION I – EMPLOYEUR OU ORGANISME AUQUEL LE CANDIDAT EST RATTACHÉ		
Nom :		
Adresse :		
Téléphone :	Télécopieur :	
Courriel :		
SECTION II – MISE EN CANDIDATURE		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur public/parapublic <input type="checkbox"/></li> <li>• Secteur communautaire/privé <input type="checkbox"/></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CISSS/CIUSSS <input type="checkbox"/></li> <li>• Milieu universitaire <input type="checkbox"/></li> <li>• Usagers <input type="checkbox"/></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Profil de compétence 1 <input type="checkbox"/></li> <li>• Profil de compétence 2 <input type="checkbox"/></li> </ul>
Prénom et nom du candidat :		
Adresse :		
Téléphone :	Télécopieur :	
Courriel :		
Profil du candidat (formation, occupation, expérience) :		
Implication sociale, communautaire, bénévole ou autre :		
Motivation du candidat pour être élu administrateur de l'Association :		
SECTION III – PROPOSEURS (MEMBRES RÉGULIERS EN RÈGLE)		
<b>1<sup>er</sup> proposeur</b> : Prénom et nom :		
Adresse :		
Occupation :		
Employeur ou organisme :		
Téléphone :	Télécopieur :	
Courriel :		
Signature :	Date : JOUR-MOIS-A N	Lieu :
<b>2<sup>e</sup> proposeur</b> : Prénom et nom :		
Adresse :		
Occupation :		
Employeur ou organisme :		
Téléphone :	Télécopieur :	
Courriel :		
Signature :	Date : JOUR-MOIS-A N	Lieu :

**SECTION IV – CONSENTEMENT DU CANDIDAT****Conditions requises pour être membre du conseil d'administration de l'Association**

32

**EXTRAITS PERTINENTS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION**

**38.** Les affaires de l'Association sont administrées par un **conseil d'administration composé de onze (11) personnes** élues par et parmi les membres conformément à la procédure établie par ce règlement dont la répartition se présente comme suit :

- a) Trois (3) personnes œuvrant, à temps plein, dans le domaine des dépendances, dans les installations d'un employeur du secteur public ou du secteur parapublic dont au moins une est en provenance d'un CISSS ou d'un CIUSSS.
- b) Trois (3) personnes œuvrant, à temps plein, dans le domaine des dépendances, dans les installations d'un employeur du secteur communautaire ou du secteur privé.
- c) Une (1) personne œuvrant, en milieu universitaire, dans le domaine des dépendances.
- d) Une (1) personne représentant une association ou un groupe d'usagers des services offerts aux personnes ayant une dépendance.
- e) Deux (2) personnes correspondant aux profils de compétence, d'expertise ou d'expérience établis par le conseil d'administration.
- f) Une (1) personne assumant le poste de la direction générale.

Aucun administrateur ne peut être lié au même employeur ou à la même organisation qu'un autre administrateur.

**40.** Tous les **membres en règle** sont éligibles comme administrateurs. Les administrateurs sortants de charge sont rééligibles.

Pour être éligible au conseil d'administration de l'Association, il faut :

- a) Être majeur;
- b) Ne pas avoir été sous garde en établissement, au cours des trois (3) années précédentes, en vertu de toute loi applicable;
- c) Ne pas être pourvu d'un conseiller au majeur, sous tutelle ou sous curatelle;
- d) Ne pas être en faillite;
- e) Ne pas être une personne à l'égard de laquelle le tribunal a prononcé une déchéance de ses fonctions comme membre d'un conseil d'administration d'un établissement, ou de tout autre organisme relié au domaine judiciaire, de l'éducation ou de la santé et des services sociaux, au cours des trois (3) années précédentes;
- f) Ne pas être une personne à l'égard de laquelle un congédiement lui a été imposé par un employeur alors qu'il œuvrait comme employé dans le domaine des dépendances dans le Secteur public, parapublic, communautaire ou privé, au cours des trois (3) années précédentes;
- g) Ne peut être lié au même employeur ou à la même organisation qu'un autre administrateur.

**Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires applicables à tout candidat au poste d'administrateur de l'Association des intervenants en dépendance du Québec et satisfaire aux conditions mentionnées. De plus, j'autorise la transmission des renseignements personnels concernant ma date d'entrée en fonction, mon âge, la description de mes tâches et responsabilités par mon employeur ou tout responsable de l'organisme auquel je suis rattaché de même que la diffusion des informations contenues dans ce bulletin dans le cadre de l'élection à laquelle je pose ma candidature.**

En foi de quoi, j'ai signé à

Date (jour-mois-an)

*Signature du candidat*

Un candidat peut joindre à ce formulaire tout renseignement complémentaire.

**Toute candidature doit obligatoirement être appuyée par deux poseurs.**

**Ce bulletin doit être transmis au président ou au secrétaire de l'Association au moins trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres au cours de laquelle l'élection doit avoir lieu.**

**SECTION V – DÉCISION DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION SUR L'ACCEPTATION DE CETTE CANDIDATURE**

**CANDIDATURE ACCEPTÉE**

**CANDIDATURE REFUSÉE**

Motif(s) du refus

*Signature du président d'élection*

Date (jour-mois-an)